ACADÉMIE
DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Dijon
Division des examens et concours

Arrêté fixant le nombre de contrats offerts au second concours interne privé d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements privés sous contrat

Session 2025

Le recteur de l'académie de Dijon

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de l'éducation nationale en ses articles R. 914-19-1 à R. 9146-19-6 ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre de contrats offerts au titre de l'année 2025 au second concours interne privé de professeur des écoles est fixé à 5 pour l'ensemble des quatre départements de l'académie de Dijon.

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 15 octobre 2024

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Caroline VAYROU